

SOUS LE HAUT PATRONAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
SON EXCELLENCE MONSIEUR ZINE EL ABIDINE BEN ALI



SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE HAUT NIVEAU
Les TIC au service de l'éducation

TUNIS, 26 ET 27 JUIN 2008



SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE HAUT NIVEAU
Les TIC au service de l'éducation
« Édifier la société des savoirs partagés en Francophonie »

Tunis, 26-27 juin 2008

Déclaration du Symposium

Nous, participants au Symposium international de haut niveau sur « Les TIC au service de l'éducation », organisé, sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur Zine El Abidine Ben Ali, Président de la République tunisienne, par le Gouvernement de la République tunisienne et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), réunis à Tunis les 26 et 27 juin 2008,

– Forts de la conviction exprimée par le Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage consacré au thème « Technologies et éducation » (Bucarest, septembre 2006), à savoir que l'éducation, socle du développement durable, constitue un droit fondamental qui vise le plein épanouissement des individus et favorise la compréhension et la tolérance entre les nations,

– Persuadés de la nécessité de mettre en œuvre les conclusions de l'Agenda de Tunis rédigé en 2005 dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en priorité les dispositions relatives à l'utilisation des TIC en matière d'éducation,

– Conscients du fait que la qualité des systèmes éducatifs est une des conditions essentielles du développement humain durable, et que les difficultés actuelles dans ce domaine constituent des freins, notamment en matière de lutte contre la pauvreté dans les pays francophones,

– Reconnaissant que l'éducation, le savoir, l'information et la communication sont les fondements du progrès, de l'esprit d'entreprise et du bien-être de l'être humain,

– Convaincus, dans la continuité des Conférences ministérielles de la Francophonie consacrées à la Société de l'information (Montréal en 1997 et Rabat en 2003), que les TIC permettent l'élargissement du savoir et le partage des connaissances, contribuent à la promotion de l'éducation de base et favorisent l'accès à un enseignement de qualité,

– Constatant que les pays en développement, notamment francophones, sont les plus affectés par la fracture numérique et qu'ils ne profitent pas suffisamment des retombées de l'utilisation des TIC pour l'éducation,

– Jugeant que l'enjeu, pour la communauté francophone, consiste à tirer le meilleur parti des possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication dans la mise en œuvre des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), particulièrement en matière d'éducation et d'utilisation des ressources pédagogiques,

– Conscients de l'importance de l'édification d'une société dans laquelle chacun a la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir,

– Considérant que la mise en place de l'infrastructure et des moyens d'accès aux TIC est un préalable à l'utilisation des TIC au service de l'éducation,

– Persuadés que l'édification de la Société de l'information, par les mutations profondes qu'elle engendre, pourrait toutefois provoquer de nouvelles formes d'exclusion et d'inégalité ;

Nous faisons les constats suivants :

A – S'agissant de l'accès aux ressources pédagogiques numériques

a1 – Les ressources pédagogiques numériques sont d'origines diverses : libres, éditoriales, mutualisées. Les différents pays membres de la Francophonie ont, de ce point de vue, des niveaux de développement inégaux, avec des impacts sensibles en matière d'éducation et surtout en matière de capacité d'utilisation des TIC dans ce domaine.

a2 – L'amélioration de la qualité de l'enseignement par la modernisation des moyens pédagogiques utilisés, en tenant compte de l'évolution technologique et des impératifs de la société de l'information, rend nécessaire l'adoption de mécanismes d'utilisation des ressources numériques à caractère scientifique et pédagogique.

a3 – L'intégration des TIC dans l'enseignement et la formation demeure tributaire de la disponibilité des ressources pédagogiques numériques, qui sont en l'état actuel et à quelques exceptions près, conçus dans les pays du Nord, l'espace francophone ne dérogeant pas à cette situation.

a4 – Des obstacles freinent l'accès aux ressources pédagogiques numériques et leur bon usage, notamment :

- financiers : coûts récurrents associés à l'acquisition et à l'utilisation de ces ressources,
- pédagogiques : ressources pédagogiques souvent peu adaptées, capacité limitée d'utiliser ces ressources,
- culturels : la technologie peut favoriser certaines cultures au détriment d'autres.

a5 – L'usage des TIC au service de l'éducation reste fortement dépendant de la capacité endogène de production de contenus et d'outils pédagogiques numériques, ainsi que de l'adéquation entre la satisfaction des besoins éducationnels de base et les possibilités d'accès aux technologies de l'information et à l'enseignement virtuel.

B – S'agissant des ressources humaines et de leur renforcement

b1 – La fracture numérique relève pour l'essentiel d'une fracture économique et de développement. Les TIC sont devenues un accélérateur du développement, nécessitant que l'accent soit mis sur le renforcement des capacités et la valorisation des ressources humaines. Ceci est particulièrement manifeste dans le secteur de l'éducation.

b2 – En contribuant à la généralisation et au renforcement de l'éducation, les TIC favorisent l'interaction entre la promotion des ressources humaines et le développement.

b3 – La chaîne de l'apprentissage connaît, du fait du développement des TIC, des modifications profondes, tant au niveau des situations pédagogiques qu'à celui des acteurs. De nouveaux métiers apparaissent qui mettent le monde de l'éducation au défi de prendre un double virage, d'une part celui de la mutation des outils pédagogiques vers une intégration de plus de technologie et d'autre part celui de l'accélération des échanges de savoir qui en résultent.

b4 – La révolution numérique se doit d'être inclusive, basée sur des stratégies tenant compte de l'égalité entre hommes et femmes et des besoins spécifiques des populations vulnérables.

C – S'agissant des partenariats, de la promotion de la connaissance et de la contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire

c1 – La diversité culturelle qui caractérise la communauté francophone fait de son espace un champ privilégié pour le renforcement, par les TIC, du dialogue des cultures et des civilisations. Son action en matière d'utilisation des TIC dans l'éducation s'inscrit résolument dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

c2 – L'appropriation des TIC dans le domaine de l'éducation reste, dans l'espace francophone, assez contrastée. Sans partenariat solidaire entre les divers acteurs, il est difficile, voire impossible, à la majorité des pays de la Francophonie d'avoir une production endogène de contenus pédagogiques numérisés.

c3 – La Francophonie, à travers la Déclaration de son XI^e Sommet tenu à Bucarest en septembre 2006 et consacré à l'éducation, a pris le parti de mettre en œuvre les résultats du SMSI dans le domaine de l'éducation.

c4 – L'utilisation des TIC dans l'éducation pour la transmission de savoirs uniformisés peut porter atteinte à la diversité des formes d'expression des patrimoines culturels des bénéficiaires.

Nous soulignons :

– Que l'utilisation des TIC dans l'éducation est une question centrale pour la communauté francophone dans la mesure où les retards accumulés dans ce domaine sont de nature à aggraver les déficits de croissance économique, avec des effets néfastes sur les grands équilibres économiques et sociaux au sein de cette communauté.

– Que :

- des déséquilibres importants existent entre les pays avancés et ceux qui le sont moins, particulièrement en matière de production de contenus ;
- les pays francophones en développement sont parmi les plus affectés tant par la fracture numérique que par les déficits en matière de scolarisation et d'éducation ;
- des obstacles financiers, pédagogiques et culturels continuent à entraver les efforts de développement de ces pays, notamment dans le domaine de l'éducation.

– Qu'à l'heure de la mondialisation, la Francophonie, de par ses spécificités et la diversité culturelle qui la caractérise, fait face à des préoccupations et des défis réels, induits par l'uniformisation qu'impose le processus de globalisation et d'intégration.

Nous invitons l'OIF et les opérateurs de la Francophonie à :

– Considérer la mise en œuvre des TIC au service de l'éducation comme une orientation stratégique pour le développement économique et social des pays en voie de développement de l'espace francophone et la faire inscrire au rang de priorité dans les politiques et les programmes nationaux.

– Renforcer l'implication des TIC dans le processus de mise en œuvre des recommandations du SMSI, notamment en matière d'intégration des TIC dans l'éducation.

– Consacrer, dans la mise en œuvre du Cadre stratégique décennal et dans l'élaboration de la programmation quadriennale, des ressources conséquentes de nature à favoriser une exploitation effective des TIC au service de l'éducation.

– Élaborer une approche spécifique dans ce domaine, en mettant l'accent sur les grandes orientations de l'Agenda de Tunis (SMSI 2005) qui concernent directement les questions liées à l'utilisation des TIC en matière d'éducation.

– Promouvoir des initiatives et dynamiser des actions pour le renforcement de la coopération et de la solidarité au sein de la Francophonie afin de permettre à tous les pays membres de développer ou de renforcer d'une part des systèmes de production de savoirs numérisés, d'autre part des infrastructures d'accès à la connaissance et enfin des canaux d'échange permettant à tous de tirer le meilleur parti du potentiel des TIC.

– Soutenir l'échange, entre les différents acteurs des pays francophones, des bonnes pratiques sur les politiques publiques favorables à l'appropriation des TIC dans l'éducation.

– Mettre en place des programmes pour appuyer :

- l'action des pays membres en matière d'intégration des TIC dans l'éducation dans le cadre de leurs politiques et stratégies nationales ;

- le renforcement des capacités et la valorisation des ressources humaines en accompagnement de l'émergence de nouveaux métiers liés à l'éducation ;

- l'édification de la société de l'information et du savoir par la mobilisation de tous les acteurs ;

- les efforts visant la réduction des coûts de production et d'exploitation des ressources pédagogiques numériques en « libre accès » afin de les rendre plus disponibles.

– Encourager les gouvernements à recourir à diverses formes de partenariat, notamment le Partenariat public privé (PPP) dans la réalisation des programmes et projets relatifs à l'intégration des TIC dans l'éducation.

– Promouvoir toute initiative solidaire permettant de tirer le meilleur parti du potentiel des TIC au service du développement et de l'éducation.

– Lancer, dans l'espace francophone, des initiatives régionales de production, de mutualisation, de diffusion et d'exploitation des ressources pédagogiques numériques, permettant de les rendre plus accessibles à tous.

– Créer un site fédérateur de référence « TIC et éducation » avec la collaboration de tous les pays de l'espace francophone, favorisant la synergie entre les sites existants dans le domaine.

– Promouvoir le Fonds francophone des inforoutes (FFI) auprès des pays membres, renforcer ses capacités de financement et placer au rang de priorité les projets innovants favorisant l'utilisation des TIC dans l'éducation.

– Renforcer le cadre organisationnel de la Francophonie pour la mise en place d'une stratégie concertée de coopération multilatérale permettant de concrétiser les initiatives en matière d'utilisation des TIC dans l'éducation.

Nous appelons la Communauté francophone à :

- Mettre en œuvre les conclusions du SMSI et tout particulièrement celles qui favorisent l'utilisation des TIC dans l'éducation.
- Considérer comme prioritaire l'intégration des TIC dans l'éducation, dans ses différents cycles et degrés (notamment primaire, secondaire, supérieur, et formation professionnelle...), et dans ses différentes formes (présentielle et à distance).
- Tirer parti des potentialités de croissance économique générées par l'utilisation des TIC pour le développement et notamment dans le secteur de l'éducation.
- Oeuvrer en faveur de l'Éducation pour Tous (EPT) par une utilisation judicieuse des TIC en la matière, conformément aux Objectifs du Millénaire et aux recommandations du SMSI.
- Élaborer et mettre en place des politiques publiques intégrant les TIC dans l'éducation.
- Accélérer le déploiement d'infrastructures permettant l'accès à Internet pour tous, afin d'accompagner le développement des TIC au service de l'éducation.
- Renforcer les capacités humaines afin de mieux répondre aux exigences des nouveaux métiers émergents dans le secteur de l'éducation.
- Veiller à ce que l'utilisation des TIC au service de l'éducation réponde au maximum d'attentes des populations cibles de la communauté francophone, en accordant une attention particulière aux populations vulnérables et aux habitants des zones enclavées.
- Intégrer l'approche genre dans l'établissement des politiques TIC et éducation.

Tunis, le 27 juin 2008